

POLE EMPLOI

2-04-2009 16:13

Signature de la convention tripartite entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi

Laurent Wauquiez a procédé, le 2 avril, en présence de Dominique-Jean Chertier, Christian Charpy, Geoffroy Roux de Bezieux, Annie Thomas et Jean-Luc Berard, à la signature de la convention tripartite pluriannuelle entre l'Etat, Pôle emploi et l'Unedic.



La convention signée entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi définit les objectifs que le nouveau service public de l'emploi doit remplir entre 2009 et 2011.

La convention fixe les objectifs dévolus à Pôle emploi pour 2009, visant à "réussir la fusion et faire de Pôle emploi un outil opérationnel améliorant le service rendu", notamment :

- ▶ la délivrance de l'ensemble des services préalablement dévolus à l'ANPE et aux Assedic dans les sites de Pôle emploi dès l'été ;
- ▶ la fusion des sites internet et la mise en place d'un numéro téléphonique unique ;
- ▶ l'instauration des entretiens d'inscription uniques avant leur généralisation en octobre 2009, et la création d'un conseiller personnel, qui sera le référent unique d'un demandeur d'emploi ;
- ▶ le développement de l'accompagnement des licenciés économiques.

A l'horizon 2011, il est notamment demandé à Pôle emploi, afin qu'il devienne une référence en Europe :

- ▶ de "mettre en place dans l'ensemble du réseau une nouvelle offre de services aux demandeurs d'emploi" ;
- ▶ d'"offrir des services adaptés aux personnes en activité qui souhaitent mener à bien un projet professionnel" ;
- ▶ d'"améliorer l'offre de services de recrutement et d'élargir le périmètre des entreprises clientes" ;
- ▶ d'"améliorer l'efficacité du rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi et lutter contre les discriminations à l'embauche" ;
- ▶ de "poursuivre et renforcer les actions contre la fraude aux prestations et aux aides".

Afin de veiller à la bonne mise en oeuvre de cette convention, un comité de suivi, composé de représentants de l'Etat, de Pôle emploi et de l'Unedic, sera chargé de rendre un rapport annuel public qui évaluera les performances à partir de critères préalablement définis.